

Palais de la Paix,
siège de la Cour internationale
de Justice. (La Haye, Pays-Bas)



Promotion de la justice internationale et du droit international



PRINCIPAUX PROGRAMMES

- Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies
- Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies
- Autres mécanismes de responsabilité internationaux
- Garde, enregistrement et publication des traités
- Développement progressif et codification du droit international
- Droit de la mer et affaires maritimes
- Commerce international



RESSOURCES (MONTANT INDICATIF)

190 millions de dollars

71 millions au titre du budget ordinaire, 3 millions au titre du budget des opérations de maintien de la paix (2018/19), 98 millions au titre des quotes-parts hors budget ordinaire et 18 millions au titre des contributions volontaires



PRINCIPAUX MANDATS

- Charte des Nations Unies
- Renforcement et promotion du régime conventionnel international, résolutions 23 (I) et 73/210 de l'Assemblée générale
- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982), résolutions 73/124 et 73/125 de l'Assemblée générale
- Questions internationales, résolutions 57/228 B et 71/248 de l'Assemblée générale, 39/2 du Conseil des droits de l'homme, 1315 (2000) et 1966 (2010) du Conseil de sécurité



PRINCIPALES ENTITÉS

- Bureau des affaires juridiques
- Cour internationale de Justice
- Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar
- Mécanisme international, impartial et indépendant pour la République arabe syrienne
- Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens
- Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone
- Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux



Lecture de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965. (La Haye, Pays-Bas, 25 février 2019)



ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONTEXTE

Dans la Charte des Nations Unies, le monde s'est engagé « à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international ». Cet engagement est au fondement des rapports que les États Membres entretiennent entre eux pour atteindre leurs objectifs communs. Il fait partie intégrante de tous les aspects de notre travail.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Des progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. À la prochaine session, en 2021, un projet d'accord révisé sera examiné.

J'ai pris de nouvelles mesures pour mettre en place le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar afin de recueillir, de regrouper, de préserver et d'analyser les éléments venant prouver que des crimes internationaux et des violations du droit international humanitaire parmi les plus graves ont été commis au Myanmar depuis 2011. Le Mécanisme a présenté son premier rapport au Conseil des droits de l'homme en 2019; depuis, il a pris des mesures pour devenir pleinement opérationnel.



“ L'ONU occupe depuis maintenant 75 ans une place centrale dans l'élaboration du droit international. ”

Miguel de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique

En mars 2019, la Chambre d'appel du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux a condamné à la réclusion à perpétuité Radovan Karadžić pour les crimes qu'il a commis en ex-Yougoslavie – génocide, crimes contre l'humanité et violations des lois ou coutumes de la guerre. À Paris, les autorités françaises ont arrêté Félicien Kabuga, qui était recherché par le Mécanisme pour le crime de génocide et les crimes contre l'humanité qu'il aurait commis au Rwanda en 1994.



Participantes et participants à la cérémonie de signature de la Convention de Singapour. (7 août 2019)

CONVENTION DE SINGAPOUR SUR LA MÉDIATION

En août 2019, nous avons tenu la cérémonie de signature de la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation (Convention de Singapour sur la médiation), qui facilitera le commerce international en permettant aux parties en litige d'invoquer

et de faire appliquer facilement des accords de règlement par-delà les frontières. La Convention, qui devrait entrer en vigueur en 2020, a été signée par 46 pays le jour où elle a été ouverte à la signature, un record pour une convention des Nations Unies sur le commerce.

En juin 2020, la Cour pénale internationale a placé en détention Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman, qui était recherché pour les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre qu'il aurait commis au Darfour en 2003 et en 2004. L'ONU, en particulier la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, a aidé les autorités centrafricaines et la Cour à garantir le bon déroulement de l'arrestation de M. Abd-Al-Rahman et de son transfert à la Cour.

La Cour internationale de Justice a poursuivi l'examen de plusieurs affaires très médiatisées en 2019 et au premier semestre 2020. En janvier 2020, elle a décidé à l'unanimité d'ordonner quatre mesures conservatoires contraignantes à l'endroit du Myanmar dans l'affaire relative à *l'Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Gambie c. Myanmar)*.



Réunion du Conseil de sécurité sur le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, qui est chargé de remplir certaines des fonctions essentielles autrefois remplies par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). (New York, 28 février 2020)